

Visite du mât de mesures : Connaître le vent, mais pas que...

Quel est l'intérêt d'un mât
de mesures à cet endroit ?

Saurez-vous reconnaître
les différents instruments
de mesures ?

Savez-vous à quoi servent
les 2,5 millions de données récoltées
par le mât chaque année ?

Quelles sont les autres études
nécessaires avant d'envisager
des éoliennes ?

Venez le découvrir au cours de ces moments
d'échanges au pied du mât de mesures !

Pour éviter des regroupements trop importants et respecter
ainsi les consignes sanitaires, nous vous proposons plusieurs
créneaux :

JEUDI
24
MARS
de 15h30 à 17h
et de 17h30 à 19h

VENDREDI
25
MARS
de 8h30 à 10h
et de 10h30 à 12h.

Merci de réserver obligatoirement
un créneau auprès de Florian DROCHON :

- Par téléphone au **06.21.11.11.05**
- Par mail à **f.drochon@sepale.com**
- En mairie de **Saint-Aignan et Valigny.**

© SEPALÉ 2022 • Design graphique: kader hamza, Le Projector
Ne pas jeter sur la voie publique • Imprimé sur du papier recyclé.

Terre et Lac
Conseil



SEPALÉ

Terre et Lac Conseil devient SEPALÉ

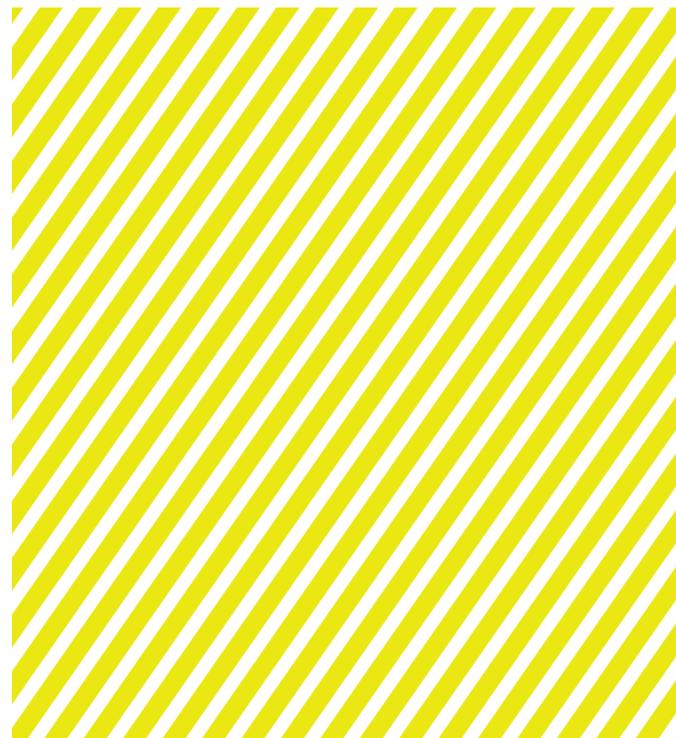
Créée en 2012, Terre et Lac Conseil intervenait principalement sur des missions de conseil en éolien. L'équipe compte désormais 22 salariés dont les 10 associés qui possèdent 100% de la société et assurent ainsi l'indépendance de notre structure 100% française.

Nous sommes intervenus sur près de 3000 MW de différentes technologies : éolien, solaire et hydroélectricité. Au-delà du conseil, nous avons développé plus de 500 MW de projets et construit environ la moitié. Nous exploitons ou supervisons plus de 300 MW.

Ces deux dernières années, nous avons élargi nos compétences sur le solaire et l'efficacité énergétique des bâtiments, tout en renforçant notre savoir-faire sur l'éolien avec notamment le renouvellement d'un des premiers parcs français (démantèlement complet et reconstruction d'un nouveau parc).

Notre activité croissante nous vaut d'être pour la 4ème année consécutive parmi les « Champions de la croissance » selon Les Échos. Pour toutes ces raisons, nous avons changé de dénomination sociale, multiplié par 10 notre capital social et devenons SEPALÉ !

Pour en savoir plus :
sepale.com



BULLETIN D'INFO N°2
Mars
20
22

Opportunité de développement éolien

SECTEUR DE BESSAIS-LE-FROMENTAL,
SAINT-AIGNAN-DES-NOYERS ET VALIGNY

Dans la continuité du premier bulletin, ce nouveau quatre pages vous est proposé afin de vous informer sur l'avancée des études et les prochaines étapes.

Nous vous proposons également d'assister à une visite du mât de mesures afin de découvrir l'intérêt de ce dernier et d'échanger sur les autres études en cours.

N'hésitez pas à nous contacter pour rester informés des suites de ces initiatives ou pour participer aux temps d'échanges qui vous sont proposés.



Florian DROCHON
SEPALÉ
Chargé de projets
06.21.11.11.05
f.drochon@sepale.com



↑ Mât de mesures du potentiel
éolien en limite des trois communes.

Visite du mât de mesures !

Venez découvrir en quoi consistent
les études entreprises lors d'une des visites
organisées les :

JEUDI
24
ou
VENDREDI
25
MARS
2022

Participation sur inscription.
Plus d'infos en dernière page.

État du projet et planning prévisionnel

2020 > 2021

2021 > 2022

Fin 2022

2023

1. Étude de pré-faisabilité et premiers contacts.

2. Études de faisabilité et concertation.

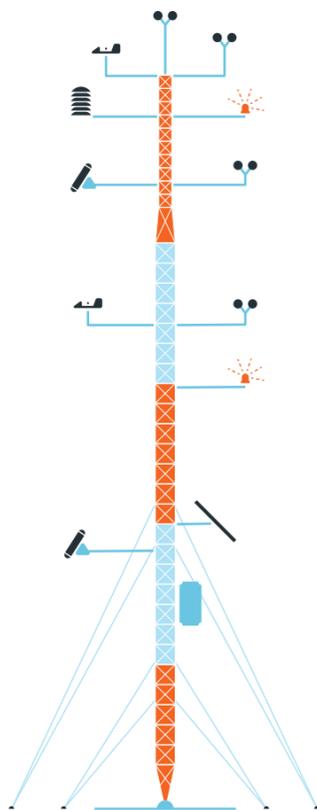
3. Études des implantations, des mesures et nouvelle consultation des collectivités.

4. Instruction par les services de l'État, enquête publique, consultations des collectivités et décision préfectorale.

Études de faisabilité

Ces études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants et spécialisés dans leur domaine, selon les lois, les normes et les guides validés par l'État. Leurs résultats doivent permettre d'évaluer la faisabilité d'un projet et, si tel est le cas, de proposer des implantations maximisant les retombées positives et limitant les impacts.

Potentiel éolien : depuis août 2021



Le potentiel éolien s'étudie grâce à un mât de mesures collectant de nombreuses données (voir bulletin n°1). Ces informations permettront notamment de savoir si le vent est suffisant pour envisager l'implantation d'éoliennes. Vous voulez en savoir plus, inscrivez-vous et venez à la visite ou contactez nous (voir dernière page).

Milieu naturel : depuis septembre 2021

Ornithologue, chiroptérologue, botaniste, entomologue viennent étudier le territoire sur un cycle biologique complet — minimum une année — pour identifier les espèces et habitats à enjeux. Sur la base de leurs observations et de la bibliographie, les experts naturalistes rendront leurs conclusions sur la possibilité de proposer un projet en ayant le moins d'impact possible sur le milieu naturel.

Paysage et patrimoine : à partir de mars 2022

Les paysagistes identifient le patrimoine, les lieux de vie, les activités touristiques, les voies de communication ainsi que tous les éléments pouvant influencer la perception visuelle. En l'absence d'enjeu réhibitoire, des préconisations pourront être émises pour enfin proposer différents scénarios d'implantation qui seront analysés et comparés via la réalisation de photomontages.

Acoustique : à partir de mars 2022

Les acousticiens vont réaliser une étude acoustique selon le déroulement présenté ci-contre. →

Information et concertation

D'autres bulletins d'informations comme celui-ci et d'autres moments d'échanges, comme la visite du mât de mesures, pourront être proposés.

Le comité de pilotage, composé principalement d'élus, continue de suivre l'avancement des démarches (les comptes rendus du comité sont consultables en mairie).

Dès lors que les études de faisabilité le permettront, nous pourrions partager leurs résultats et en fonction travailler sur des scénarios d'implantations.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus ou nous faire parvenir vos remarques !

L'étude acoustique

L'étude acoustique débute : Si votre maison est propice aux mesures acoustiques, vous serez peut-être contactés prochainement pour l'installation d'un sonomètre sur votre terrain.



1.

→

2.



Mesures initiales

Des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude et les plus représentatives de l'environnement sonore.



4.

←

3.



Mesures de conformité

Lorsqu'un parc éolien est construit, une nouvelle campagne de mesures est réalisée pour vérifier la conformité de l'installation.

Si le parc n'est pas conforme, un bridage acoustique est mis en place. Et de nouvelles mesures sont réalisées pour vérifier son efficacité.

Simulations

Les mesures sont analysées et corrélées avec les données météo, le relief, la végétation, etc. pour ensuite simuler l'impact acoustique des éoliennes (ou émergences sonores).

Respect a minima des normes acoustiques

En cas de dépassement des émergences réglementaires — + 5dB(A) le jour et + 3 dB(A) la nuit — l'implantation, le modèle d'éolienne, leur fonctionnement, etc. sont réétudiés jusqu'au respect des normes acoustiques afin d'assurer la tranquillité des riverains.

Quiz

Pour connaître les réponses, rendez-vous lors de la visite du mât de mesures.

1. Quel est le pourcentage du temps de fonctionnement moyen d'une éolienne ?

- A. Entre 25% et 50%;
- B. Entre 50% et 75%;
- C. Entre 75% et 95%;

2. Quel a été le tarif moyen de l'électricité éolienne lors du dernier appel d'offre de l'État ?

- A. 6,08 c€/ kWh;
- B. 8,38 c€/ kWh;
- C. 17,65 c€/ kWh;

3. Quel est le niveau acoustique moyen d'une éolienne à 500 mètres ?

- A. 35 dB(A);
- B. 60 dB(A);
- C. 105 dB(A);